

# Amiante dans les écoles : « Agissons ! »

Le collectif amiante produits dangereux de la CSC réclame 80 millions à la ministre De Block

**L**e collectif amiante produits dangereux (CAPD) de la CSC Mons-La Louvière ne désarme pas face au danger que représentent certains produits sur le lieu de travail. Depuis plusieurs années, ses représentants ciblent les écoles dont les murs contiennent de l'amiante. Le mois prochain, Vivian Lescaut et Willy Ray, membres du CAPD, rencontreront à nouveau la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block (Open-VLD) afin d'obtenir des fonds destinés à la prévention. Ceux-ci sont prévus par une loi.

**ENTRETIEN**  
**V. Lescaut/W. Ray**  
Collectif amiante - CSC

➔ **En juin dernier, vous avez rencontré la ministre fédérale de la Santé publique, quel était votre but ?**

Nous avons été reçus en même temps que les représentants de l'Association belge des victimes de l'amiante (ABVA). La ministre a annoncé que 650.000 € seraient destinés à la prévention par rapport à la problématique de l'amiante. Nous avons tout de suite exprimé notre désaccord.

➔ **Pourquoi ?**

En fait, depuis plusieurs années, 80 millions d'euros ont été versés par les organismes patronaux dans les caisses du fonds amiante. Parallèlement, l'État s'était enga-

gé à verser l'équivalent. C'était au début des années 2000.

Il y avait donc un accord pour que les patrons et l'État versent la même somme et là, la ministre nous propose 650.000 € ! Avec cette somme, deux personnes seraient engagées pour étudier la manière de faire de la prévention au niveau des bâtiments scolaires. Deux personnes pour tout le territoire belge, c'est insuffisant !

➔ **Que demandez-vous ?**

Nous proposons que les 160 millions d'euros prévus soient utilisés pour désamianter les bâtiments scolaires. Ça, c'est la meilleure prévention !

Si l'idée de la ministre est de mettre des pictogrammes aux endroits contenant de l'amiante, ce n'est pas la peine. Il faut établir des priorités. Il faut que l'amiante disparaisse. À force de

dire qu'il y a plus urgent, on va finir par ne jamais désamianter les bâtiments scolaires.

➔ **Pourquoi trouve-t-on souvent de l'amiante dans les bâtiments scolaires ?**

Parce qu'à une époque, on utilisait l'amiante partout. Le produit n'était pas cher et était considéré comme un matériau efficace contre le bruit, l'humidité et le feu.

➔ **Pourtant l'amiante ne présente pas de danger s'il n'est pas exposé à l'air libre... Effectivement. Mais si vous pre-**

nez l'exemple d'un couloir, il suffit qu'un jeune donne un coup dans un mur... Il y a un danger ! Selon un arrêté royal, un pictogramme doit être affiché aux endroits concernés afin de prévenir les gens. Mais nous avons pu constater qu'on ne met

**« Verser 650.000 € pour le fonds amiante comme l'a annoncé la ministre, c'est se foutre de nous ! »**  
Vivian Lescaut et Willy Ray

pas forcément de pictogramme dans les écoles pour ne pas choquer ! On veut éviter la psychose.

➔ **Une nouvelle rencontre avec la ministre De Block est-elle prévue ?**

Nous allons à nouveau la rencontrer en décembre. Nous lui demanderons de débloquer les 80 millions € dus par l'État.

Verser 650.000 € pour le fonds amiante comme elle l'a annoncé en juin, c'est se donner bonne conscience et se foutre de nous !

Cela fait plus de 10 ans qu'on est dans le combat contre l'amiante.

➔ **Que peuvent faire les parents d'élèves pour savoir si l'école fréquentée par leur enfant est concernée par l'amiante ?**

Les parents peuvent demander « l'inventaire amiante » (1) de l'établissement. Ce document reprend les endroits dans le bâtiment où une société agréée a détecté de l'amiante.

Nous insistons sur le fait que nous ne voulons attaquer aucune école. Pour nous, c'est la protection des enfants qui compte, et bien sûr du personnel enseignant.

Si on veut raisonner d'un point de vue strictement économique, le désamiantage des écoles procurerait du travail pour bon nombre d'entreprises. Une partie de l'argent investi pourrait être récupérée via l'impôt sur les sociétés et des travailleurs.

➔ **Finalement, on entend rarement les enseignants évoquer ce problème, bien qu'ils soient directement concernés.**

Il y a une culture du silence dans le milieu de l'enseignement. On parle de la grande muette à propos de l'armée, mais on pourrait en dire autant des écoles... ●

CL.W.

**à noter** (1) Selon la circulaire du 1/08/2005 sur la gestion de la problématique amiante dans les bâtiments scolaires.

## Un autre combat du CAPD

### Tickets de caisse : danger pour la santé

Le travail réalisé par le collectif amiante produits dangereux s'étend depuis quelques mois à la sensibilisation du personnel dans les services publics mais aussi dans le secteur de la grande distribution. Dans la ligne de mire du CAPD - CSC Mons-La Louvière cette fois, le

bisphénol A, un produit chimique que l'on retrouvait jusqu'il y a quelques années dans la composition des biberons. Il faut également savoir que ce produit dangereux qui expose le consommateur à des risques de cancer, d'infertilité ou d'obésité, se trouve aussi dans les tickets

de caisse ainsi que dans les tickets de transport.

Selon une étude parue dans la revue scientifique PLOS ONE (lire sur le site Réseau environnement santé), « la manipulation des tickets de caisse peut transférer des quantités importantes de bisphénol A (BPA) sur les mains et

contaminer la nourriture touchée et ingérée. »

« Nous interpellons nos délégués qui siègent notamment dans les CPPT (comité pour la prévention et la protection du travail) sur cette problématique », commentent Vivian Lescaut et Willy Ray. ●

**Coverit à Harmignies****La liste noire !**

Dès lors que l'amiante se propage dans l'air ambiant, il y a danger pour la santé des personnes dans un environnement proche... *« En l'absence de précautions particulières dont le port d'un masque, les fibres peuvent être inhalées et pénétrer dans les voies respiratoires et se déposer dans les alvéoles des poumons »*, indique l'association S.O.S. Amiante. Les trois principales maladies reliées à l'exposition aux fibres d'amiante sont l'asbestose, le cancer du poumon et le mésothéliome.

D'autres maladies sont citées, comme le cancer du larynx, de l'estomac, des intestins, ou du rein.

Dans notre région, l'usine Coverit à Harmignies (filiale d'Eternit), fermée en 1987, détient un triste record de membres de son personnel emportés par un cancer dû aux contacts avec l'amiante. En 2004, on comptait 102 décès sur 250 ouvriers. L'usine fabriquait des ardoises en amiante-ciment. ●